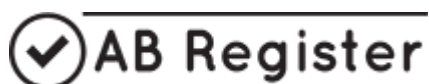


Annexe 3 : Formulaire de demande d'adhésion producteur de volaille – participation volontaire



vzw Belplume asbl

Koning Albert II-laan 35, bus 51 –
Avenue du Roi Albert II 35, boîte 51
1030 Brussel – Bruxelles
Tel. 02/552 80 54 – Fax 02/552 81 30

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION PRODUCTEUR DE VOLAILLE
(toutes les informations doivent **obligatoirement** être complétées)

Nom de la société : Nom :

Données relatives à l'exploitation :

Adresse : Code postal + lieu :

Tél : Fax :

N° de TVA : Langue :

E-mail :

Toute communication relative au Registre AB sera envoyée à l'adresse e-mail susmentionnée.

Données relatives au troupeau :

Numéro de troupeau :
.....

Nombre de poulaillers : Numéros des poulaillers :

Type de volaille*:
.....

Vétérinaire de guidance d'exploitation:

* élevage poules parentales Ponte/Chair – poules parentales Ponte/Chair – poussins de chair – élevage poules pondeuses – poules pondeuses

Le soussigné confirme avoir pris connaissance du Règlement 'Registre AB' (en vigueur au moment de la signature) qu'il déclare approuver. Par ailleurs, le participant déclare approuver d'éventuels amendements au Règlement 'Registre AB' sur décision du Conseil d'administration de Belplume asbl. Le participant en sera informé par courriel.

Le soussigné reconnaît qu'il ne pourra utiliser le logiciel du 'Registre AB' et les services adjoints qu'après avoir parcouru avec succès la procédure d'adhésion et de lancement telle que décrite dans le Règlement 'Registre AB'.

La cotisation annuelle est perçue au début de chaque année calendrier. Le montant peut être revu chaque année. Le cas échéant, les participants en sont informés. Les cotisations versées ne sont pas remboursées en cas d'arrêt d'utilisation du 'Registre AB'. Belplume asbl se réserve le droit d'annuler la participation au 'Registre AB' en cas de manque de paiement de la cotisation annuelle.

Pour accord,

Date : (mention obligatoire)

Nom du participant : (mention obligatoire)

(signature) :